

Lantenay le 30 janvier 2016

Bonjour Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints Mesdames et Messieurs les conseillers.

N'étant pas rentré satisfait par les réponses qui nous ont été faites lors de la réunion de conseil municipal à laquelle en compagnie de certains de mes voisins nous avons assisté, je tenais à vous faire part de mes impressions et suggestions.

- En préambule, je me suis demandé comment une commune dont le réseau d'assainissement n'existerait pas devrait procéder afin de créer celui-ci.

Je pense qu'afin de réaliser les études de faisabilité, elle affecterait une somme du budget général au budget assainissement afin de permettre le paiement de l'avant projet.

Par la suite, en fonction de la décision du conseil municipal sur le montant de l'enveloppe nécessaire aux travaux de réalisation, elle provisionnerait le budget assainissement de la somme à engager.

Une fois les travaux réalisés, la taxe d'assainissement serait créée afin de faire participer tous les citoyens au remboursement des emprunts.

Ceci est une solution équitable.

- J'ai entendu lors de cette réunion le mot égalité terme qui est d'ailleurs un élément important de la devise de notre république.

Pourquoi dans ce cas n'avoir pas agit comme si le réseau était nouveau.

Les charges supplémentaires qui doivent financer les différents éléments du nouveau dossier ne commenceraient à être remboursées qu'à l'achèvement des travaux.

Le taux de la taxe d'assainissement fixé à l'origine pour l'entretien du réseau existant à ce jour serait maintenu en l'état.

Taxe qui je le rappelle est payée par les seuls habitants du Tremblay; ceci est normal compte tenu qu'ils sont les seuls à utiliser le réseau existant.

En 2018 le réseau étant étendu l'ensemble des concitoyens devra acquitter cette taxe, ce sera le moment d'augmenter cette dernière pour rembourser les frais liés à ce nouveau réseau.

Vous devez voter prochainement les budgets, vous nous avez annoncé que le prix serait revu à la baisse alors pourquoi ne pas **revenir au prix initial** en attendant que le réseau soit globalisé.

En faisant de la sorte vous ferez preuve d'équité et éviterez que les uns aient l'impression de payer pour les autres.

- Petit retour sur le passé sur un fait qui semblait choquer certains de vos collaborateurs.

La situation n'est pas comparable à celle que vous avez énoncé "l'ensemble de la population a pendant des années avant la création de la taxe d'assainissement payé pour un réseau qui était exploité uniquement par les habitants du Tremblay".

Ceci est vrai la seule différence est que les habitants du Tremblay payent leurs impôts au même titre que le reste de la population et participait donc toujours au même titre à ce remboursement, ils n'ont donc jamais été favorisés par contre l'ensemble de la population a bien participé à des travaux qui ne concernaient qu'une partie de la population.

Ceci est une pratique courante dans une municipalité.

Il suffit de prendre pour exemple l'entretien des routes, vous ne refaites pas l'intégralité des chaussées du village chaque fois que vous faites de l'entretien et pourtant tout le monde paie pour des travaux réalisés que dans un seul secteur, c'est ce qui s'appelle la mutualité règle obligatoire dans la gestion d'une collectivité.

Dans la solution que vous avez choisi, **seuls** les habitants du Tremblay payent à ce jour pour l'étude d'un réseau général qui profitera à tous.

Je vous laisse réfléchir à mes propos.

J'espère avoir été assez clair sur ces notions d'égalité et je vous prie Monsieur le Maire, Messieurs les adjoints, Mesdames et Messieurs les conseillers de recevoir mes salutations distinguées.

Christian Jacquemin

PS: Je donne une copie de ce courrier à tous les habitants du Tremblay concernés par ce problème